

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE GRIEGES

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 13 Décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le treize du mois de décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme DESMARIS Ginette, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANJUAN Catherine, M. PACCOUD Christian, Mme MERLE Fabienne, M. MANIGAND Hervé, Mme FILET Marie-Claude, M. BOUQUET Frédéric, Mme PALLOT Irène

*Excusés : M. DURAND Paul, Mme GARREAU Elisabeth, Mme SANDRIN Annie, M. LAMPS Arnaud, Mme HULEUX Cindy
Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.*

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022.

2 – VENTE DE TERRAIN COMMUNE/ SCI CABINET KINE GRIEGES : SERVITUDE DE PASSAGE ET ACCES :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 2021/60 en date du 19/10/2021 relative à la vente d'une partie de la parcelle cadastrée AB 611 (800 m²) rue Benoît GATHERON, à Mme Anaïs GARAUDET, afin d'y construire un cabinet de kinésithérapie qui améliorera l'offre de soin sur la commune. Le terrain ne pourra en aucun cas être utilisé pour la construction d'un logement d'habitation. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acheteur. Le prix fixé pour cette parcelle, viabilisée (eaux usées et eaux pluviales) a été fixé à 50 000 €.

Depuis une SCI a été constituée au nom de SCI Cabinet KINE GRIEGES.

En plus de la vente, le conseil municipal doit délibérer à l'effet de valider les servitudes à constituer dans l'acte de vente.

Pour rappel plusieurs servitudes seront constituées :

1) Servitude de passage pour l'accès au terrain vendu :

Cette servitude profitera au terrain vendu (AB 739) et grèvera les parcelles appartenant à la commune et louées à la SEMCODA (AB 657 et 660) et appartenant à la commune (AB 740).

2) Servitudes concernant les réseaux :

Cette servitude concerne les réseaux CANALISATIONS EAU POTABLE, ELECTRICITE et TELECOM tels que figurés sur le plan des réseaux dont copie jointe.

Elle profite au terrain vendu (AB 739) et grève la parcelle appartenant à M THILLET et M RICHARD (AB 737) et la parcelle appartenant à la commune (AB 740).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE la vente de la parcelle de terrain viabilisé AB 739, de 800 m² (sur la parcelle AB 611) au prix de 50 000 € ;

ACCEPTE les servitudes ainsi constituées :

Servitude de passage pour l'accès au terrain vendu :

Cette servitude profitera au terrain vendu (AB 739) et grèvera les parcelles appartenant à la commune et louées à la SEMCODA (AB 657 et 660) et appartenant à la commune (AB 740).

Servitudes concernant les réseaux :

Cette servitude concerne les réseaux CANALISATIONS EAU POTABLE, ELECTRICITE et TELECOM tels que figurés sur le plan des réseaux dont copie jointe.

Elle profite au terrain vendu (AB 739) et grève la parcelle appartenant à M THILLET et M RICHARD (AB 737) et la parcelle appartenant à la commune (AB 740).

DIT que les frais d'acte et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur ainsi que le droit de raccordement au réseau d'assainissement auprès de la Communauté de Communes de la Veyle.

3 - DÉCISION MODIFICATIVE DE CREDITS n° 05/2022

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'afin de régler les dernières factures de l'exercice comptable 2022, il convient d'établir une décision modificative de crédits ainsi qu'il suit :

Compte	Désignation	Prévision budgétaire	Décision modificative
Dépenses de fonctionnement			
6688	Frais d'emprunt Caisse Epargne	0.00	100.00
6533	Cotisations de retraite	6 240.00	- 100.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la décision modificative de crédits n° 05 de l'exercice 2022.

4 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Commission Communication : rapport par Mme le Maire : plusieurs fois au cours de l'année qui se termine, des présidents d'associations communales ont formulé la demande que leurs manifestations soient publiées sur Panneau Pocket et les panneaux lumineux qui retracent la vie de la commune. Avis favorable du conseil municipal, à compter du 1^{er} janvier 2023, sans toutefois laisser la publication trop longtemps afin de ne pas masquer les informations purement municipales.

Les panneaux d'entrées du village ne sont plus utilisés : pertes de temps trop importantes tant par la création que la mise en place des barrettes d'information. A leur demande, les associations pourront les utiliser si l'affichage reste décent.

Les panneaux d'affichage installés près de la mairie ne sont plus utilisés par celle-ci et seront mis à disposition des associations pour annoncer leurs manifestations et éviter l'affichage sauvage. Un panneau sera installé sur le parking de la salle des fêtes. Les vitres seront enlevées pour éviter d'éventuels incidents.

M. CUERQ : le service technique a été équipé de petit outillage et d'électroportatifs sur batterie auprès de la Société PROFIX pour un coût total de 3 250 € T.T.C.

La saleuse pour le déneigement est à réparer ou remplacer.

Les barrières anti-crues ont été réceptionnées et seront montées la semaine prochaine.

Concernant l'abribus placette de la Laiterie, les dimensions de la dalle implantée par le Département ne permettent pas l'installation d'un retour sur les côtés sinon le chemin piétonnier ne respectera plus les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le Conseil Municipal déplore cette situation qui ne permet pas aux usagers d'attendre le bus dans de bonnes conditions en cas d'intempéries.

Sentier de Pré Bâgé entre le motocross et la route départementale n° 51 : le sentier a été endommagé par la société EIFFAGE lors de la réalisation des travaux de la Voie Bleue. La société EIFFAGE reprendra à ses frais ce chemin.

Désherbage du cimetière : afin d'éviter un désherbage hebdomadaire du cimetière par les agents techniques, un devis a été demandé à l'entreprise DE GATA concernant la création d'un revêtement identique à celui de la Voie Bleue, dans les allées principales. Le mur sud du cimetière est à reprendre. Des plots comportant le n° des allées seront installés. Une réflexion sera menée sur l'implantation de cavernes supplémentaires.

M. BONNOT rend compte de la réunion de ce jour à Perrex avec la Gendarmerie Nationale représentée par les gendarmeries de Saint-Laurent/Saône et Châtillon/Chalaronne : l'objet de la réunion était l'information des communes sur les violences intra-familiales (VIF). Au niveau de la gendarmerie de Saint-Laurent/Saône les violences intra-familiales ont progressé de 36 % et les interventions représentent 26 % de l'activité des gendarmes. L'Association d'Aide aux Victimes de l'Ain (AVEMA) en charge de l'assistance sociale et 2 représentants des centres d'accueil de jour pour les femmes victimes de violence ont présenté leurs actions pour aider et protéger les victimes. Toute violence intra-familiale présumée doit être signalée à la gendarmerie afin qu'elle puisse lancer une enquête. Le manque d'hébergements temporaires en milieu rural a été évoqué, les principaux hébergements étant situés dans les grandes agglomérations, ce qui ne convient pas aux populations rurales (éloignement des écoles et du lieu de travail).

Repas des aînés : 99 inscrits et 18 membres du Conseil municipal ou CCAS participeront au repas organisé le 7 janvier prochain. Concernant les colis, le décompte actuel est de 58 colis simples, 18 doubles et 10 pour les EHPAD. La distribution des colis dans les EHPAD aura lieu entre Noël et le Jour de l'An. Les autres seront distribués le matin du repas des aînés qui sera préparé par la cuisinière du Restaurant Scolaire. Le dessert sera fourni par la boulangerie de Grièges.

Chorales de Noël : Les chorales sont programmées le vendredi 16 décembre à 20 H 30 à l'église de Grièges.

Les guirlandes lumineuses sont en place pour une durée de 4 semaines seulement, et s'éteignent au même horaire que l'éclairage public. Ces dispositions, très raisonnables, n'entrent pas en conflit avec les mesures de sobriété énergétiques mises en place. Mme le Maire remercie M. BONNOT pour le travail accompli et les décorations créées.

M. CHARVET signale un dépôt sauvage de déchets à la salle des fêtes.

Réception de la signalétique pour identifier les différentes salles au groupe scolaire ainsi qu'à la salle des fêtes.

La visite de contrôle du SDIS à l'église aura lieu vendredi 16/12/2022.

63 demandes d'autorisation de travaux ont été examinées + 12 permis de construire, 1 permis modificatif et 1 permis d'aménager

M. LORIN : le curage des fossés est terminé.

Sylcobois a procédé au broyage des branchages sur les parcelles de peupliers coupés afin de pouvoir replanter.

Devis de rognage d'une centaine de souches route des Parelles : l'ONF estimait cette prestation à 17 622 € TTC. Un devis de 6 361.20 € est présenté par la CUMA de Biziat. Le tarif pourrait être inférieur de 10 % si la commune prenait des parts sociales. Accord de principe du conseil municipal pour l'inscription de parts sociales au budget 2023, en dépenses d'investissement, compte 266 – Autres formes de participation

5- QUESTIONS DIVERSES

Conciliation entre la commune, V-IPCOM et le médiateur des entreprises : V-IPCOM, fournisseur de téléphonie et d'internet a formulé une proposition de conciliation concernant la ligne téléphonique de l'ascenseur :

- Résiliation sans frais de la ligne téléphonique analogique dédiée au système d'urgence de notre ascenseur au 01/01/2023,
- Gratuité des trois dernières années de notre contrat de service (maintenance) sur la téléphonie, soit à partir du 01/06/2023 (il n'y aura donc plus de facture puisque la période du 01/06/2022 au 31/05/2023 fut facturée le 01/06/2022),
- Garantie de maintien de prix sur toute la durée de notre contrat téléphonique.

La fibre a été installée cette semaine en mairie.

Transition écologique : Mme le Maire présente le rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) concernant l'urgence climatique, les conséquences et les leviers d'action pour les collectivités territoriales.

Dates des prochains conseils municipaux :

- 24 janvier 2023,
- 21 février 2023,
- 28 mars 2023,
- 18 avril 2023,
- 16 mai 2023,
- 20 juin 2023.

Pigeons : le fauconnier est venu 2 fois depuis la pose de la cage à la mairie et a prélevé 26 pigeons en tout.

Une serrure à code a été installée à la porte du secrétariat de mairie pour empêcher toute intrusion intempestive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

La secrétaire de séance,
Catherine SANJUAN

Le Maire,
Annick GRÉMY